

**Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la motion du 29 avril 2014 de M<sup>mes</sup> et MM. Alexandre Wisard, Marie-Pierre Theubet, Delphine Wuest, Antoine Maulini, Alpha Dramé, Sandrine Burger, Catherine Thobellem, Eric Bertinat, Anne Moratti, Pascal Spuhler, Jean-Philippe Haas, Marie Barbey et Sophie Courvoisier: «Pour une installation pérenne du Théâtre éphémère à Genève!»**

**Rapport de M. Pierre Scherb.**

La motion M-1135 a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions lors de la séance plénière du Conseil municipal du 20 mai 2014. La commission s'est réunie les 19 novembre 2014, 26 novembre 2014 et 3 décembre 2014 sous la présidence de M. Guy Dossan. Les notes de séance ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz. Qu'il soit remercié pour son travail.

**Rappel de la motion**

Considérant:

- que le pavillon de la Comédie-Française, récemment acquis par la Fondation du Grand Théâtre afin de reloger l'institution pendant les deux saisons 2015-2017 de travaux à la place Neuve, doit être placé sur un site provisoire aujourd'hui encore non défini;
- que, parmi les différents sites d'implantation provisoire examinés par la Ville (casernes des Vernets, campagne Rigot), les parcelles ne lui appartiennent pas, et que cela l'obligera à démonter le Théâtre éphémère après les deux années de relogement du Grand Théâtre;
- que le coût de l'opération généreusement pris en charge par des mécènes, sous la supervision de la Fondation du Grand Théâtre, est de près de 6 millions de francs et qu'il est occasionné pour l'essentiel par le démontage/remontage/transport de l'ouvrage;
- que le démontage a commencé début mars 2014;
- que, selon le site d'implantation, des travaux supplémentaires estimés à 3 à 4 millions de francs seront peut-être nécessaires, sans que le Conseil administratif n'ait précisé par quoi ils seraient financés;
- que dépenser entre 6 et 10 millions de francs pour une structure utilisée deux années ne relève pas franchement du développement durable si cher au Conseil administratif et encore moins de l'intelligence économique;

- les besoins importants et non couverts en lieux de création pour la scène culturelle genevoise,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d’implanter le Théâtre éphémère sur une parcelle propriété de la Ville de Genève afin de garantir son utilisation pérenne pour la scène culturelle genevoise au-delà des deux années de son utilisation provisoire par le Grand Théâtre de Genève, et sous réserve de son acquisition par la Ville auprès de la Fondation du Grand Théâtre.

### **Séance du 19 novembre 2014**

*Audition de M. Alexandre Wisard, conseiller municipal des Verts à la Ville de Genève, membre de la commission des travaux et des constructions, coauteur de la motion*

M. Wisard rappelle que le Conseil municipal a approuvé, en mai 2014, le crédit de rénovation partielle du bâtiment du Grand Théâtre de Genève (GTG). On a acquis, grâce à un financement privé, le Théâtre éphémère en bois de la Comédie-Française. On ne sait toujours pas qui prendra à sa charge le coût des travaux d’agrandissement pour augmenter la jauge de 750 à 1000 places. On a appris en revanche que le Canton met à disposition la campagne Rigot pour implanter l’infrastructure. M. Wisard est d’avis qu’exploiter seulement deux ans une installation aussi imposante qu’il faudra démonter, transporter de Paris et remonter à Genève est en contradiction avec les principes du développement durable. C’est pourquoi la motion vise à envisager une prolongation de l’exploitation du Théâtre éphémère au-delà de la période des travaux au GTG, en le mettant à disposition des milieux culturels. Pour cela il faudrait que son bâtiment soit implanté sur une parcelle dont la municipalité a la maîtrise.

Un commissaire relève que le Théâtre éphémère est exceptionnel du point de vue phonique, et que cette solution de repli pour les saisons lyriques de l’institution était meilleure que d’autres lieux. Conscient de la nécessité que ressentent de nombreux comédiens et professionnels de la scène de disposer d’un lieu et d’une scène adéquats, il est favorable à une réflexion pour revendre ou garder le Théâtre éphémère une fois les travaux terminés.

Une commissaire souhaiterait savoir si M. Wisard a pris langue avec le Conseil de fondation du Grand Théâtre car, à sa connaissance, le Théâtre éphémère est leur propriété. M. Wisard confirme que la Fondation du Grand Théâtre est bien l’acquéreur de la structure. Elle assure aussi le démontage à Paris, le transport et le remontage à Genève. Par contre, on ne sait pas qui paie l’adaptation du Théâtre éphémère. M. Wisard est convaincu que la Fondation remettra le Théâtre éphémère à la Ville à l’issue de son exploitation par le GTG.

Un commissaire confirme que la Fondation du Grand Théâtre est bien le propriétaire du Théâtre éphémère. Il a entendu que ses responsables avaient déjà pris des contacts en vue de sa revente. La fondation comptait là-dessus pour améliorer son équilibre financier. D'ailleurs, il ne voit pas pourquoi la fondation céderait purement et simplement cet objet à la Ville. La question se pose de savoir si le Théâtre éphémère doit poursuivre son activité après la réouverture du GTG. Genève ne manque pas de lieux culturels. S'offrir un nouveau théâtre implique de penser aux coûts de fonctionnement et à d'autres frais. Le commissaire n'est donc pas favorable à faire de cette structure provisoire un lieu pérenne. Il a signé la motion, car il souhaitait questionner le magistrat Pagani au sujet du retard et du surcoût du projet de rénovation du bâtiment de la place Neuve.

M. Wisard comprend les craintes qu'inspirent la responsabilité de devoir prendre en charge un nouveau théâtre et les frais associés, mais ne les partage pas. Pour lui, le scénario est semblable à celui des Bains des Pâquis, dont la Ville a cédé la gestion aux usagers contre une modeste subvention. A sa connaissance le prix d'achat du Théâtre éphémère est de 300 000 francs. Ce qui est cher, c'est le démontage, le transport et le remontage. Mais ce genre de structure est comme un meuble en kit. Monté une fois, puis démonté et remonté une deuxième fois, son troisième remontage risque d'ajouter à son usure. A son avis, l'objet est invendable, mais on pourrait gagner à ne pas le démonter et à le confier à un tiers moyennant une modeste subvention.

Un commissaire s'inquiète pour les coûts de fonctionnement du Théâtre éphémère s'il était repris par la Ville, c'est pourquoi il n'est pas favorable à ce scénario. Il rappelle qu'être artiste, c'est faire le choix d'une vie de crève-la-faim. Il ne voit pas pourquoi le Théâtre éphémère serait cédé à des personnes qui ont choisi la précarité. Un commissaire répond que les artistes se nourrissent de leur art; il importe qu'ils puissent travailler dans leurs métiers. Il est convaincu que cette solution permettra au Grand Théâtre de faire rentrer quelques recettes pendant les travaux, qui pourraient durer jusqu'à quatre ans, au lieu des deux ans annoncés. En ce sens, il donne raison à la solution portée par M. Pagani. Il est d'accord de l'auditionner, mais pas pour tuer l'œuf qui est encore dans la poule.

### **Séance du 26 novembre 2014**

*Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement*

M. Pagani commence par faire quelques rappels. La question d'un théâtre de substitution s'était posée dès le début du projet de rénovation partielle et d'extension du Grand Théâtre de Genève. Le Bâtiment des forces motrices (BFM) avait été aménagé et réservé au GTG comme scène de repli pendant une période de 5 ans, mais cela s'était passé il y a déjà une quinzaine d'années. Depuis lors, le

BFM avait acquis une vie propre et son agenda aurait permis au GTG de réserver seulement des plages ponctuelles au cours d'une saison, tout en payant la location de 1,8 million de francs. Le BFM présentait des limites acoustiques pour l'art lyrique. Il aurait donc fallu compléter les saisons à l'Alhambra ou ailleurs. Parti en quête d'une meilleure solution, permettant de limiter le déficit de saison, M. Pagani s'était d'abord intéressé au Théâtre éphémère en bois de la Comédie-Française, à Paris, mais des acheteurs libyens avaient devancé Genève en décembre 2013. Il s'était alors rabattu sur la Belgique où une entreprise avait construit le Théâtre en métal des Haras d'Annecy. Finalement, l'opportunité du Théâtre éphémère de Paris s'était de nouveau concrétisée. Outre le prix modique de son achat, le Théâtre éphémère présente l'avantage d'être facilement transformable. Une fois agrandie, la structure pourra accueillir 1100 sièges, un peu moins qu'au Grand Théâtre, mais plus qu'au BFM. Le déficit de saison devrait donc être moins important qu'avec d'autres solutions. La structure est actuellement stockée à Plan-les-Ouates et pourra être remontée une fois que l'autorisation de construire sera entrée en force, en principe d'ici au 15 décembre. Les travaux de remontage du Théâtre éphémère commenceront par la pose de pieux et d'un socle en bois, puis par le remontage et l'aménagement. Les travaux vont durer plusieurs mois avec un planning serré. Le GTG devrait pouvoir s'y installer à la fin du mois d'octobre 2015. S'agissant des coûts, M. Pagani rappelle que l'acquisition du Théâtre éphémère a permis au Conseil municipal d'économiser 1,8 million de francs, soit le coût de la location du BFM. Quant au Théâtre éphémère, il est entièrement pris en charge par des privés. Il s'est personnellement beaucoup investi dans cette opération, et ses efforts ont permis au Cercle du Grand Théâtre d'encaisser la somme de 7,5 millions de francs sur la somme globale de 9,5 millions que le Cercle va trouver en organisant un parrainage des sièges du Théâtre éphémère. Les premiers contributeurs du Théâtre éphémère ont demandé à garder l'anonymat, comme cela avait été le cas pour le BFM. L'Association des communes genevoises s'est engagée dans le chantier du Grand Théâtre avec 3 millions de francs; la Loterie romande ainsi que la Confédération suisse seront sollicités pour financer la rénovation de la façade et de l'avant-foyer. A ce propos, à l'issue des travaux, sur demande de la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS), qui a exprimé le souhait de protéger notamment les parties du Grand Théâtre épargnées par l'incendie de 1952, M. Pagani va demander le classement du bâtiment. Le premier spectacle au Théâtre éphémère, ou Théâtre des Nations, sera programmé pour la mi-janvier 2016, au moment où commenceront les travaux dans le bâtiment de la place de Neuve, lequel pourra rouvrir avec un nouveau spectacle dès la fin décembre 2018.

Un commissaire tient à signaler que l'inscription de la motion M-1135 s'explique notamment parce que les commissaires n'avaient pas apprécié d'apprendre par la presse qu'il y aura du retard pour le démarrage du chantier de rénovation et d'extension du Grand Théâtre. M. Pagani confirme que le démar-

rage est en effet reporté de juin 2015 à janvier 2016. Il souligne toutefois que cela arrange la comptabilité du GTG, qui va de juin à juin. Le début de la saison 2015-2016 se passera donc dans les murs du bâtiment de Neuve, puis cela va aussi décaler la rentrée dans les locaux rénovés, ce qui devrait permettre au GTG de limiter les déficits de saison. Le report trouve son origine dans les négociations sur le rachat du Théâtre éphémère, lorsqu'elles ont dû être interrompues à cause de l'offre libyenne. Par la suite, M. Pagani a espéré que les mandataires puissent tenir le calendrier initial, mais il s'est avéré qu'ils ont vraiment besoin de 9 mois de préparation avant de lancer les travaux de remontage.

Un commissaire souhaite comprendre quel coût devra endosser la Ville pour le Théâtre éphémère et où celui-ci sera implanté. M. Pagani réitère que le Théâtre éphémère ne coûtera rien à la Ville, puisque son rachat et remontage est financé par des sources privées. Le lieu d'implantation est une parcelle du secteur de Rigot, au bord de la boucle de rebroussement du tram, à la station Nations. Il ajoute que 1500 places de parcs seront également aménagées. M. Pagani souligne que le Théâtre éphémère appartient au Cercle du Grand Théâtre et non à la Ville de Genève, c'est pourquoi il suggère à la commission de ranger la motion M-1135 dans un tiroir, car cela complique les relations avec les services cantonaux chargés de la sécurité des bâtiments. Il a fallu convaincre la Police du feu que le théâtre est un outil provisoire, qui permet d'assurer les emplois de 400 personnes, mais qu'il sera démonté au plus tard cinq ans après sa pose à Rigot. Ceci a évité de devoir équiper la structure avec des sprinklers. Si le Conseil municipal s'avait de vouloir prolonger sa durée, il faudra qu'il en assume les coûts, soit 1 million de francs pour les sprinklers, sans parler des fondations. En effet, les pieux sur lesquels reposera le plancher du théâtre sont en bois de sapin, dont la stabilité par rapport à la masse de la structure est garantie cinq ans au maximum.

Un commissaire souhaite savoir ce qu'on fera ensuite du Théâtre éphémère. M. Pagani répond qu'il faudra déconstruire l'objet dans un délai de quatre ans à compter de février 2015. D'ailleurs, le contrat passé avec le Canton prévoit qu'il facture 1000 francs par jour au-delà de la période d'exploitation autorisée.

Un commissaire souligne que le fait d'avoir appris par la presse que le chantier allait démarrer avait mis de mauvaise humeur certains commissaires. Sans cela, la motion n'aurait pas été inscrite à l'ordre du jour. M. Pagani tient à demander pardon aux commissaires de cette maladresse; il avait lui-même été pris au dépourvu par la journaliste et ne s'attendait pas à être interrogé sur cette question.

Une commissaire lit dans la presse que la Ville pourrait, à la fin, racheter le Théâtre éphémère. Elle tient à avertir que, si cela se confirme, le prix à payer ne devra pas dépasser le franc symbolique, car avec tous les efforts fournis par la Ville, cette structure aurait pu devenir propriété de la Ville plutôt que du Cercle du Grand Théâtre. En effet, le magistrat a assez souligné combien il s'est investi

pour trouver au GTG une salle de substitution et des mécènes pour en financer les coûts, des mécènes qui persistent à vouloir rester anonymes. M. Pagani réaffirme que tout est fait pour que le Théâtre éphémère n'impacte pas les finances de la Ville. Sur les 9,5 millions que coûte l'opération du Théâtre éphémère, il manque encore 2 millions, qui seront récoltés par une opération de parrainage organisée par le Cercle. Celui-ci prévoit même de revendre la structure si à la fin, il faut couvrir un éventuel solde de crédit et des comptes d'exploitation déficitaires. Si le Théâtre éphémère suscite un engouement populaire, ce qui reste encore à confirmer, et que les élus du municipal y sont sensibles, le Conseil municipal décidera que faire, mais au stade actuel, la motion pose des questions prématurées. Une commissionnaire demande s'il faudra payer pour démonter la structure. M. Pagani répond que le démontage sera compris dans le prix de rachat; le démontage à Paris était compris dans le prix payé pour faire venir la structure à Genève.

Un commissaire comprend que M. Pagani soit gêné par la motion, mais à la fin il faudra quand même revendre la structure. M. Pagani tient à réaffirmer que la revente du théâtre est seulement une éventualité. Pour l'heure, il est prévu de boucler le crédit nécessaire à son financement seulement avec la vente de parrainages de fauteuils par le Cercle du Grand Théâtre.

### **Séance du 3 décembre 2014**

Un commissaire explique qu'il souhaitait savoir si l'idée de pérenniser le Théâtre éphémère répondait à une demande ou à un besoin. Or, il apparaît que ni les commissaires ni le magistrat en charge des constructions et de l'aménagement ne ressentent ce besoin. Il note cependant que le magistrat en charge de la culture n'était pas présent à la dernière séance. Il prend acte également qu'aucune demande d'audition n'a été introduite par des professionnels de la scène culturelle. Le commissaire, absent, aurait apprécié que l'on demande au magistrat Pagani pourquoi ne pas avoir choisi une parcelle de la Ville pour monter le Théâtre éphémère. Il est convaincu qu'en s'installant sur une propriété de l'État, la Ville se lie les mains et les poings. Enfin, il observe que le propriétaire de la structure, le Cercle du Grand Théâtre, ne manifeste pas davantage d'intérêt à ce sujet. Manifestement personne n'est intéressé à prolonger l'exploitation de cette construction, alors qu'il apprend des notes que le Théâtre éphémère restera en place cinq ans au lieu des deux saisons prévues. Quoiqu'il en soit, le Théâtre éphémère finira vraisemblablement sa vie aux Cheneviers.

Le président fait observer que le magistrat n'avait pas manifesté d'opposition à la motion. Il a plutôt jugé qu'elle anticipait trop et que cela pourrait avoir comme conséquence que la Ville aurait des coûts à assumer, notamment pour installer des sprinklers. C'est pourquoi, il avait suggéré de la geler.

Un commissaire souhaite exprimer son soutien à la solution du Théâtre éphémère. Il permettra de faire économiser plus de 1,7 million de francs à la Ville dans le cadre des travaux de rénovation. Les Nations sont un meilleur endroit que la caserne des Vernets, où il faut donner la priorité aux logements. Le Théâtre éphémère est ainsi une bonne solution. Si le Cercle du Grand Théâtre souhaite ensuite prolonger son exploitation, il lui incombera d'en payer les frais.

Ensemble à gauche a pris acte des propos de M. Pagani. Un nouveau lieu culturel est toujours bienvenu, mais il faut aussi être conscient qu'un nouveau lieu implique des coûts de fonctionnement. Ceci au moment où arrive dans la commission le projet pour la nouvelle Comédie, qui est censé répondre aux besoins des professionnels des arts de la scène. Avant de songer à pérenniser un énième théâtre, le groupe Ensemble à gauche préférerait que le magistrat en charge de la culture donne la priorité au projet de la Maison de la danse, un lieu que réclament depuis plus de vingt ans les danseurs et chorégraphes professionnels. Faisons donc d'abord la Maison de la danse, et trouvons l'argent pour la réaliser. Les commissaires d'Ensemble à gauche voteront contre la motion M-1135.

Le Parti démocrate-chrétien partage ce point de vue. Aux coûts de fonctionnement mentionnés, il ajoute que la pérennisation du Théâtre éphémère pose également des problèmes techniques. Il refusera la motion, car le projet n'est pas viable; il signale en outre que ce qu'il souhaitait en signant la motion, c'était avoir l'opportunité d'interroger le Conseil administratif au sujet des informations sur le démarrage temporisé des travaux de rénovation du Grand Théâtre.

Pour un commissaire la motion n'est pas acceptable, car elle constitue un obstacle dans la gestion d'une situation de crise que le magistrat Pagani a plutôt bien gérée, y compris dans la recherche d'un emplacement pour le Théâtre éphémère. Par contre, il est difficile de ne pas vouloir prolonger la vie de ce lieu, c'est pourquoi il propose d'amender le paragraphe opératif de la motion, en supprimant la référence à la parcelle municipale. La nouvelle invite serait ainsi rédigée: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier l'utilisation pérenne du Théâtre éphémère pour la scène culturelle genevoise au-delà des deux années de son utilisation provisoire par le Grand Théâtre de Genève, et sous réserve de son acquisition par la Ville auprès de la Fondation du Grand Théâtre».

Le Parti libéral radical juge l'amendement problématique parce qu'il confirme la demande de pérennisation. La pérennisation du Théâtre éphémère est problématique par rapport aux travaux au Grand Théâtre. Il faudrait en effet, pour réaliser ce vœu, revoir l'actuel projet d'implantation et le rendre indolore pour la Ville. Les commissaires du Parti libéral-radical refuseront la motion, car même la geler jetterait un doute sur son caractère provisoire.

Pour une commissaire, il ne faudrait pas laisser entendre qu'on peut disposer d'un objet qui n'appartient pas à la Ville, car le Théâtre éphémère appartient au

Cercle du Grand Théâtre et il ne faut pas se mettre à sa place. A son avis, il faudrait demander au Conseil administratif d'étudier la question avec le propriétaire. S'il n'y a pas de réponse du Cercle, parce que ses membres auront décidé de faire autre chose de la structure, il faudra simplement constater que la Ville n'aura pas été considérée comme un potentiel acheteur.

Pour un commissaire, la sagesse commande de refuser cette motion aujourd'hui et de laisser les travaux démarrer et aller à leur terme. Les élus de la prochaine législature auront ensuite tout le loisir d'apprécier l'évolution du Théâtre éphémère. Les magistrats feront alors peut-être une proposition.

Un commissaire rappelle que les pieux qui vont soutenir le plancher du Théâtre éphémère seront en bois de sapin, de sorte que la structure tiendra pendant cinq ans au maximum. Pour pérenniser le lieu, il faudrait prévoir une enveloppe budgétaire pour un nouveau projet. Si le vote sur la motion intervient ce soir, il votera non.

Une commissaire fait observer que la motion était rédigée comme si le Théâtre éphémère appartenait à la Ville alors que son propriétaire est le Cercle du Grand Théâtre. En réalité, M. Pagani a trouvé des sponsors qu'il a cédés au Cercle. S'agissant des coûts, il faudra certainement prévoir une couverture de déficit au bénéfice du GTG, et avec cette motion, il faudrait maintenant ajouter de quoi racheter la structure. Elle rappelle son plaidoyer pour la Maison de la danse, une priorité qu'elle souhaiterait remettre au centre des préoccupations.

M. Dossan rappelle que plusieurs partis représentés au Conseil municipal ont signé la motion, mais le contexte était différent d'aujourd'hui, où on sait que la structure n'appartient pas à la Ville et que la parcelle appartient au Canton de Genève. Dès lors, le Conseil municipal ne devrait pas avoir à se prononcer sur cet objet, qui ne le concerne pas.

Un commissaire estime que la question de la Maison de la danse est hors sujet, car on sait qu'une demande de crédit pour le Pavillon devrait être déposée avant la fin de la législature. Il n'est pas pertinent d'opposer les besoins des acteurs de la vie culturelle entre eux. S'agissant du vote sur la motion M-1135, il rappelle qu'il s'agit seulement d'une motion qui demande d'étudier le sort futur d'une structure provisoire, sous réserve que la Ville en fasse l'acquisition; à son avis, on ne peut être plus prudent.

Un commissaire tient à préciser qu'en présentant cette motion, les Verts n'entendaient aucunement retarder les travaux au Grand Théâtre. Ils étaient simplement embêtés qu'une somme d'argent de plus de 9 millions puisse être dépensée pour une structure qui doit durer seulement deux ans, même si l'argent dépensé ne vient pas de la municipalité. Il est regrettable, du point de vue du développement durable, qu'après deux ans, cela finisse aux Cheneviers. En revanche,

la pérennité du Théâtre pourrait être envisagée sur une parcelle du domaine municipal, et il réitère son regret que la question du lieu d'implantation n'ait pas été posée en son absence. Il posera donc cette question lors du débat en plénière. Le commissaire considère les arguments du coût des sprinklers et la durée des pieux en sapin comme des prétextes. Les sprinklers et le choix de pieux en mélèze ou en chêne, dans une perspective de pérennisation, auraient certes augmenté un peu la facture, mais pas au point de la faire exploser. Les commissaires du groupe Les Verts soutiendront l'amendement proposé.

Une commissaire relève que, avant de conclure à la place des propriétaires que le Théâtre éphémère finira aux Cheneviers, il faudrait au moins s'en assurer, car rien n'est dit qu'il sera jeté ; le Cercle peut tout aussi bien décider de le revendre. Il est dommage de crispier la discussion de cette manière.

### **Votes de la commission**

L'amendement visant à demander au Conseil administratif d'étudier l'utilisation pérenne du Théâtre éphémère pour la scène culturelle genevoise au-delà des deux années de son utilisation provisoire par le Grand Théâtre de Genève, sous réserve de son acquisition par la Ville auprès du Cercle du Grand Théâtre, est refusé par 9 non (3 LR, 1 DC, 2 UDC, 2 MCG, 1 EàG) contre 5 oui (3 S, 2 Ve).

Soumise au vote, la motion M-1135 est refusée par 11 non (3 LR, 1 DC, 2 UDC, 2 MCG, 1 EàG, 2 S) contre 2 oui (Ve) et 1 abstention (S).